

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 21 novembre 2019, a adopté les règlements suivants :

- RCG 19-027** **Règlement autorisant un emprunt de 43 683 000 \$ pour le financement de travaux et l'acquisition d'équipements à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte**
- RCG 19-028** **Règlement autorisant un emprunt de 78 272 000 \$ afin de financer les travaux sur les collecteurs d'égouts**
- RCG 19-029** **Règlement autorisant un emprunt de 19 681 000 \$ pour le financement de travaux sur les intercepteurs de la Ville de Montréal**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ces règlements le 18 décembre 2019. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 7 janvier 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat